

## Pont basculant : premiers résultats d'expertise

**Les expertises en cours, menées avec l'appui de la société Baudin-Châteauneuf, permettent d'identifier plusieurs zones endommagées sur le pont basculant, suite au choc provoqué par le navire *Harbour First*, fin juillet. Des analyses complémentaires permettront de définir avec précision le scénario des réparations.**

Le 24 juillet 2020, le navire *Harbour First* est entré en collision avec le pont basculant de l'écluse sud, à Saint-Nazaire. Cet incident a nécessité de placer l'ouvrage en position levée, afin de garantir la sécurité des usagers. Dès les dégradations constatées, l'instruction des procédures juridiques et techniques ont été engagées. L'entreprise Baudin-Châteauneuf, spécialisée dans la construction de ponts et charpentes métalliques, a pu être mandatée à la fin du mois d'août grâce à l'activation de la procédure à caractère d'urgence permettant de réduire la commande publique de trois à un mois. L'entreprise procède actuellement à un diagnostic complet à l'aide de technologies avancées afin de déterminer précisément le niveau de déformation de la structure et de ses impacts sur le mécanisme et le génie civil. Les expertises ont débuté en août par des relevés géométriques, la modélisation de l'impact du choc juxtaposé sur les plans de l'ouvrage, puis par la vérification par calculs des conséquences de la collision.

Les premiers résultats ont permis de confirmer des déformations localisées de la structure métallique, au niveau des membrures inférieures et supérieures et des entretoises. Celle-ci étant fragilisée, elle ne garantit plus la sécurité de l'ouvrage. A ce stade, le pont doit conserver sa position levée. Des inspections approfondies complémentaires vont être réalisées au niveau des soudures. Des relevés précis des cotes vont également être menés pour s'assurer de l'exhaustivité des dommages et de la manoeuvrabilité de l'ouvrage. A l'issue de cette deuxième phase d'analyse, il sera nécessaire de réaliser des essais de fonctionnement et de poursuivre les expertises.

Si les dégradations s'avèrent limitées au niveau de la structure et nécessitent des réparations localisées par renforcement ou remplacement, la remise en service de l'ouvrage pourrait avoir lieu à la mi-novembre. Dans le cas où des dégradations complémentaires seraient décelées, notamment au niveau du génie civil, le délai de remise en service pourrait être réévalué. Les conclusions des analyses, attendues mi-septembre, permettront d'affiner les scénarios.